

CIL VILLETTÉ-PAUL BERT

« Vivre notre quartier »

Maison de quartier

263, rue Paul Bert, 69003 LYON

Déclaré en Préfecture sous le numéro W691056416

Courriel : cil_villette_pb@yahoo.fr

Site internet : cil-villettepaulbert.org

Réunion mensuelle du C.I.L.

Maison de quartier, le mardi 12 février 2019 à 20h

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Ghislaine Anding, Chantal Arnaud, Noëlle Balassa, Catherine Ballandras, Eliane Bartoli, Christine Bouchekoura, Florent Boyer, G. Brunner, Michel Catheland, Bernard Conus, Jean-Jacques Daud, A-M Derozier, Sylvie Dubois, Benoît Ferry, de Filippis (*prénom inconnu*), Anne Gabé, Anna Gravina, Sylvine Guillon, Julianne Laporte, Françoise Lewita, Philippe Lewita, Michel Lirola, Josyane Locatelli, Jean-Mehdi Loukili, Marie-France Lutin, Elise Maola, Elisabeth Maurin, Bernard Michet, Chantal Michet, Odile Meunier, Claude Montaud, Jacques Nemon, Brnadette Oudine, Bernard Pichon, Marie-Claude Roustant, Gilles Vitalis, Martine Vivant, Irma Wander.

S'est excusé: Monsieur Georges Guillier

Notre président, **Bernard Pichon**, accueille les trois personnes invitées :

- **Madame Catherine Panassier**, Maire du 3ème arrondissement,
- **Monsieur Laurent Peiser**, Adjoint en charge des Déplacements, de la Voirie et des Projets urbains,
- **Monsieur Ludovic Boyron**, Directeur Général de la Société Publique Lyon-Part-Dieu.

Puis il présente les membres du bureau du CIL et remercie les personnes qui sont venues ce soir, tout particulièrement plusieurs membres de l'association des commerçants de la rue Paul Bert, ainsi que Mr C; Salisson: correspondant du Progrès.

Madame Panassier, à son tour, remercie les présents qui sont « *des relais précieux* » pour les élus, dit-elle, avant d'ajouter : « *Nous ne pouvons pas être partout.* » Elle précise les fonctions de **Mrs Peiser** et **Boyron**, puis nous passons à l'ordre du jour .

1) Passage piétons rue Bonnel, sous les voies ferrées. « *Nous avons apprécié, conjointement avec l'Association "les droits du Piéton"* (Mr Y. Gascoin), *l'aménagement réalisé du trottoir, côté Sud , précise B. Pichon.* Suite à notre démarche et à notre courrier conjoint du 21 juillet 2018 à Mme Catherine David, directrice de la voirie, nous confirmons notre demande de maintien de ce dernier à sa largeur actuelle, de 4m, après la remise en service de la nouvelle trémie V. Merle; avec l'aménagement sur ce dernier, d'une piste cyclable Ouest/Est, devenue nécessaire. Nous pensons en effet et constatons, que les modes doux de déplacements (pour 500 000 piétons et cyclistes journaliers sur le quartier Part-Dieu), nécessite une « *re-consideration* » de nature à remettre en cause la priorité (depuis des décennies) donnée à la circulation des véhicules à moteur; la

situation actuelle malgré les chantiers conséquents en cours, montre la nécessaire remise en cause de nos pratiques au service du bien être de tous et du respect de l'environnement. »

Réponse de Monsieur Boyron : Jusqu'à 2020, pendant le temps de fermeture de la trémie, est créé à la place de la voie des taxis un trottoir de 3 mètres. Mais au-delà de 2020, il sera impossible de maintenir la chose. Deux trottoirs de 1m50, avec garde-corps, seront placés côtés nord et sud.

Une question est posée à propos de la circulation des cyclistes en ce lieu. **Mr Boyron** ne peut répondre pour l'instant. La question est à l'étude dans le cadre du schéma directeur cycliste.

Madame Panassier rappelle que la volonté actuelle des élus est de partager au mieux l'espace public entre tous les utilisateurs (*Piétons, vélos, voitures, transports en commun*). Elle précise que, concernant les cyclistes, les élus ont deux préoccupations : assurer la continuité des pistes et mettre en place suffisamment de stations de vélos.

2) La place de Francfort. **B. Pichon** et certaines personnes présentes listent quelques problèmes qui demeurent avant que cette place ne soit définitivement livrée : signalisation insuffisante du parc dépose-minute / insuffisance des marquages au sol, manque de poubelles, difficulté d'accès des fauteuils roulants en un point particulier de la place: en face du trottoir Sud, à proximité du Rhône Express, absence de toilettes.

Réponses : **Mr Boyron** précise que dix poubelles ont été placées hier, d'autres le seront encore. La signalisation est en voie d'achèvement. Les directions indiquées au sol, sur des dalles, peu visibles, seront doublées sur des panneaux.

Concernant les toilettes, **Madame Panassier** considère que les personnes peuvent utiliser celles qui sont à droite à l'entrée de la gare SNCF ; il n'est donc pas prévu d'en installer sur la place de Francfort. Plusieurs personnes insistent pour demander alors une meilleure signalétique pour indiquer les toilettes. Concernant la difficulté d'accès des fauteuils roulants en un point de la place, **Monsieur Boyron** prend note de la question et va voir ce qu'il convient de faire.

3) Le redressement de la rue Flandin et l'aménagement de l'esplanade Mandela.

Monsieur Boyron précise que depuis une dizaine d'années, le sud de la Part-Dieu se transforme du boulevard Vivier-Merle à la rue Maurice Flandin / Jeanne Hachette, et de la rue Paul Bert au cours Gambetta / Albert Thomas, avec notamment le développement d'immeubles tertiaires sur la partie sud du boulevard Vivier-Merle et l'aménagement de la ZAC de la Buire (bureaux, logements, parc, groupe scolaire).

Plus récemment, à l'est du faisceau ferré, l'aménagement de la rue Mouton Duvernet et son raccordement sur la rue de la Villette, accompagné par le redressement de la ligne T3 du tramway et l'arrivée de la ligne T4, ont ouvert de nouvelles possibilités de développement sur cette partie du quartier, entre les voies ferrées et la nouvelle rue, face à l'esplanade Nelson Mandela.

A long terme, le projet urbain prévoit la réalisation d'un vaste espace vert au nord de l'avenue Félix Faure en continuité avec le parc Nelson Mandela conçu par l'atelier Ruelle autour du Fort Montluc en 2005.

En attendant cet aménagement définitif, d'ici 2025, la rue Flandin va être redressée afin de libérer l'espace central de la circulation et du stationnement. Elle sera requalifiée en lien notamment avec l'opération de construction de bureaux du groupe Orange. Le projet d'aménagement prévoit :

- le réaménagement de la rue Flandin avec création de 2 bandes cyclables, des trottoirs plus larges et ombragés
- l'aménagement provisoire de l'espace central
- la création d'un parvis piéton ombragé accueillant une station Velov' à l'angle de la rue Kimmerling

Les essences d'arbres plantées seront celles du projet Lyon Part-Dieu : gingko biloba, févier d'Amérique, poirier de Chine, pins sylvestres.

Monsieur Boyron précise enfin : « *Les travaux commencent ce mois-ci et concernent d'abord le dévoiement des réseaux, puis à partir d'avril, le réaménagement de la rue Flandin. Tout devrait être terminé en mars 2020. Le coût estimé à 5,1 millions d'euros est pris en charge dans le cadre d'un Projet urbain partenarial (PUP) auquel participe la Ville, la Métropole et Orange.* ».

Une concertation sera engagée au printemps, pour son l'aménagement ultérieur: activités sportives, ... Les travaux de voirie seront achevés début 2020.

Sur ce chantier de la rue Flandin, on consultera avec intérêt le site internet de la SPL, cf le lien : <https://www.lyon-partdieu.com/actualites/demarrage-des-travaux-de-la-rue-flandin/>

4) Le projet concernant la clinique Émilie de Vialar,

Madame Panassier rappelle que la clinique, l'année dernière, était menacée de fermeture. Elle était en grande difficulté financière. Mais elle se réjouit de ce que le centre anti-cancéreux Léon Bérard et l'Infirmerie protestante aient repris le personnel qui officiait en chirurgie dans cet établissement jusqu'en septembre dernier. L'établissement devient un centre de dépistage et de soins post-opératoires. Un promoteur immobilier (COGEDIM) a racheté une partie du terrain pour la construction de logements neufs, sur la partie Nord-Ouest du parc de la clinique. Mais les espaces boisés de la clinique et du PARI où se trouve Forum-Réfugiés seront préservés..

Madame Panassier s'est engagée à ce que, l'heure venue, le projet immobilier nous soit présenté de manière précise et détaillée.

5) Les espaces verts, rue de l'Espérance.

Le conseil d'arrondissement, en sa réunion du mardi 6 novembre 2018, a décidé de l'acquisition par la Ville de Lyon d'une maison individuelle avec dépendance et de son terrain au 25, rue de l'Espérance en vue de la réalisation d'un espace vert. Pour l'instant, précise Madame le Maire, la Ville n'en est qu'au stade de l'acquisition. Le projet qui sera réalisé sur cet espace n'est qu'à l'étude et, en tout état de cause, ne sera réalisé qu'au cours du mandat municipal 2020-2026.

6) Le tènement à l'angle des rues du 14 juillet, St Victorien et A. Pionchon.

La Ville a préempté ce tènement en vue de la construction éventuelle d'un nouveau groupe scolaire, sauf si l'on décide de procéder à l agrandissement du groupe Pompidou. Le besoin scolaire est réel. Le président donne la parole à **Mr Lirola** . Il se fait l'écho de riverains du lieu qui souhaiteraient la construction de logements au lieu d'un groupe scolaire.

Madame le Maire donne acte à **Mr Lirola** de ce que le besoin de logements est prégnant dans le 3ème arrondissement. Mais elle précise que 2000 logements vont être construits dans le cadre du

projet Part-Dieu. La Ville se réserve donc la possibilité de construction d'un groupe scolaire sur le tènement pré-cité. Mais, pour l'heure, une convention d'occupation temporaire des lieux est signée avec une association à vocation artistique qui doit quitter ses locaux de la rue Lamartine.

7) Le tènement à l'angle des rues Meynis et avenue Félix Faure (Garage Volkswagen).

Madame Panassier ne souhaite pas se prononcer sur ce dossier. Elle ne le connaît pas. Elle va se renseigner.

8) La place de Milan.

Bernard Pichon précise que le CIL tient beaucoup à ce que le projet concernant cette place intègre la nécessité d'une mixité sociale et d'activités. **Monsieur Boyron** répond que le projet de rénovation de ce lieu est encore à l'étude mais que la volonté des décideurs est bien de satisfaire à cette demande de mixité. Il ajoute que seront proposés là des logements en accession à la propriété, des logements sociaux, des bureaux, des logements étudiants et que les rez-de-chaussée seront mis à disposition de commerces et services.

9) "Périmètre de Concession d'Aménagement Part-Dieu" (hors Zac) et statut du parc Jugan.

Monsieur Boyron rappelle que la SPL Part-Dieu a été désignée par la Métropole pour piloter les travaux d'aménagement de La Part-Dieu (contrat de 2015 à 2019), sur un périmètre qui recouvre une surface de 170 hectares. Au sein de cette surface, le cœur de la Part-Dieu est une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté d'environ 40 ha). Mais que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la ZAC, la SPL ne peut intervenir que sur les voies , places et espaces publics dont la liste est rigoureusement établie par les élus (programme d'aménagements publics).

Pour l'heure, le parc Jugan n'appartient pas à cette liste. Il n'y a aucun projet le concernant. La réponse à la question du CIL concernant la domanialité des espaces verts actuels, sera apportée par la SPL.

10) "Questions diverses de l'assemblée.

Certaines reviennent sur des questions déjà évoquées par les intervenants (cf la Place des Francfort, les pistes cyclables). **Mrs Boyron et Peiser** y répondent néanmoins complétant l'information. Ils précisent notamment qu'à terme, il est envisagé que la dépose-minute, actuellement sur la place, soit transférée dans le parking en sous-sol de la gare SNCF et que la gare routière elle-même trouve place sur l'ancien parking des loueurs de voitures, jouxtant ainsi la sortie Villette de la gare. SNCF.

Un intervenant estime qu'il manque des capteurs pour analyser plus finement la pollution de l'air sur la rue M. Flandin. Mr Boyron dit ne pas être expert en la matière et précise que l'implantation des capteurs a été concédée à la fédération « Atmo Auvergne-Rhône-Alpes » qu'il saisira de la question. En effet, avant de savoir s'il manque des capteurs à l'est sur cette rue Maurice Flandin, il précise que la cartographie des capteurs est décidée par « Atmo » en fonction des vents dominants. Donc, à voir avec eux. (... à suivre...)

Un intervenant formule le désir de voir, dans tout le quartier de La Part-Dieu, une meilleure signalétique et des marquages des voies de circulation au sol plus nombreux et très visibles. Il a pu observer que des conducteurs non-Lyonnais avaient parfois beaucoup de mal à se repérer. **Monsieur**

Peiser prend note de cette demande. Il est également rappelé que la piste cyclable et les trottoirs (devant la CPAM et le site du Campanile), sont trop souvent occupés par des véhicules à moteur; le risque d'accident est réel et les actions de la Police Municipale semblent insuffisantes!.

Enfin, des commerçants évoquent (à nouveau) la sécurité et la tranquillité sur la Place Sainte-Anne.

Bernard Pichon précise qu'il va avoir incessamment un échange à ce propos avec **Madame Martine Elbahar**, Adjointe du 3ème arrondissement , en charge de la Tranquillité publique, de la Sécurité, Maire de nuit et membre du Conseil Local de Santé Mentale. (... à suivre lors des prochaines réunions mensuelles du CIL.

Concernant le passage sous les voies ferrées de la rue Paul Bert, des améliorations seront apportées: fresque, EP, ...

Michel CATHELAND, Secrétaire, le samedi 16 février 2019

La prochaine réunion mensuelle du C.I.L.

se tiendra à la Maison de Quartier

le mardi 12 mars 2019, à 20h.
